



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2016-133

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2016

Sommaire

Prefecture du Gard

30-2016-08-29-001 - arrêté n°2016-DL-1-2 désignant M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet d'Alès chargé de l'intérim du poste de secrétaire général de la préfecture du Gard et lui donnant délégation de signature à ce titre (3 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2016-08-29-001

arrêté n°2016-DL-1-2 désignant M. Olivier

DELCAYROU, sous-préfet d'Alès chargé de l'intérim du
poste de secrétaire général de la préfecture du Gard et lui

*arrêté n°2016-DL-1-2 désignant M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet d'Alès chargé de l'intérim
du poste de secrétaire général de la préfecture du Gard et lui donnant délégation de signature à
ce titre*



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Ressources Humaines et
des Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et

du Contentieux Général

Réf : DRHME-B2CG

Affaire suivie par :

Bérengère SOULAGES-PIONCHON

☎ 04 66 36 40 43

Nîmes, le 29 août 2016

A R R E T E n° 2016 – DL – 1-2

**désignant M. Olivier DELCAYROU, Sous-Préfet d'Alès
chargé de l'intérim du poste de Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
et lui donnant délégation de signature à ce titre**

**Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L221-1 et suivants et R221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

Vu le décret du 27 avril 2012 nommant **M. Gilles BERNARD**, administrateur civil hors classe, Sous-préfet hors classe, Sous-préfet du Vigan ;

Vu le décret du 6 août 2013 nommant **M. Denis OLAGNON**, Administrateur civil hors classe détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 27 août 2015 nommant **M. Olivier DELCAYROU**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, Sous-Préfet d'Alès ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard ;

Vu le décret du 19 janvier 2016 nommant **M. Carl ACCETTONE**, Administrateur Civil, Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Gard ;

Vu le décret du 27 juillet 2016 nommant **M. Denis OLAGNON**, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret du 27 juillet 2016 nommant **M. François LALANNE**, secrétaire général de la préfecture du Gard ;

Considérant la vacance du poste de Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, à compter du 29 août 2016 ;

Considérant que dans l'attente de l'installation de **M. François LALANNE**, il est nécessaire d'organiser un intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Gard à compter du lundi 29 août 2016 jusqu'à la prise de fonction de **M. François LALANNE** ;

Arrête :

Article 1 : **M. Olivier DELCAYROU**, sous-préfet d'Alès, est chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Gard à partir du lundi 29 août 2016 jusqu'à l'installation de **M. François LALANNE**.

Article 2 : A ce titre, délégation de signature est donnée à compter du 29 août 2016 à **M. Olivier DELCAYROU**, Sous-Préfet d'Alès, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard par intérim, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, et documents relevant des attributions de l'État dans le département du Gard, à l'exception :

- des réquisitions prises en application du code de la Défense,
- de la réquisition des comptables publics régie par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 : Délégation de signature est également donnée à compter du 29 août 2016 à **M. Olivier DELCAYROU**, secrétaire général de la préfecture du Gard par intérim, à l'effet de signer tout document relatif à la création ou l'extension d'une zone d'attente destinée à accueillir des étrangers migrants arrivés par voie maritime.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Carl ACCETTONE**, Directeur de Cabinet, délégation de signature est donnée à compter du 29 août 2016 à **M. Olivier DELCAYROU** pour signer les décisions et actes relevant de la compétence du Cabinet et des services rattachés dans le cadre des dispositions de la délégation de signature dont il est titulaire.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier DELCAYROU**, la présente délégation de signature qui lui est accordée sera exercée, par **M. Gilles BERNARD**, Sous-Préfet du Vigan ou par **M. Carl ACCETTONE**, Directeur de Cabinet du Préfet.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures relatives à une délégation de signature concernant le secrétaire général de la préfecture du Gard sont abrogées à compter du 29 août 2016.

Article 7 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 8 : Le Sous-Préfet d'Alès, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard par intérim, le Sous-Préfet du Vigan et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,

signé : Didier LAUGA